

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 JUIN 2016

14 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : D. Cavard

Programme Voirie 2016

Suite à l'analyse des 3 offres reçues, la société **Eiffage** a été retenue pour le montant de **15 264 € TTC**. Ce programme concerne une partie de la rue des Gazets aux Cluzeaux.

Maintenance monte-personnes école

Le contrat arrivant à échéance en fin d'année 2016, l'offre plus intéressante d'un nouveau fournisseur a été retenue. Le matériel sera désormais entretenu par la société **Otis**.

Avenant travaux cuisine école

Des travaux supplémentaires d'isolation en toiture terrasse ont été imposés par SOCOTEC pour le montant de **708 € HT**.

Décision modificative budgétaire

Le montant exact des diverses dotations de l'Etat n'était pas connu lors du vote du budget. En regard d'une baisse globale des dotations faisant apparaître un solde recettes – dépenses négatif de **1 837 €** en budget de fonctionnement, ce même montant sera supprimé de la ligne de crédits « travaux entretien voies et réseaux », équilibrant ainsi notre budget.

En investissement, un virement de **1 000 €** a été réalisé du compte « Voirie 2016 » vers « Acquisitions » afin d'acheter le mobilier supplémentaire nécessaire à la cantine pour la prochaine rentrée scolaire.

Avis sur Schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le SDCI, prévoyant la fusion des communautés de communes Pays Saint-Pourcinois, Bassin de Gannat et Sioule, Colettes et Bouble, a été adopté par Arrêté Préfectoral du 18 mars dernier et transmis aux communes le 8 juin dernier, pour avis.

Le Conseil Municipal regrette la non prise en compte par M. le Préfet de sa demande de s'étendre sur Nord Limagne et s'est prononcé sur cet avis par 6 voix « Pour » et 8 « Abstentions ».

Questions diverses

- Le sujet de la **gouvernance de la future Communauté de Communes** a été débattu. La répartition de droit commun attribuerait un seul conseiller communautaire titulaire et 1 suppléant pour notre commune (contre 3 titulaires aujourd'hui). La délibération sur ce sujet devra être prise avant le 15 décembre 2016.

- **Fiscalité professionnelle unique (FPU)** : du fait de la fusion avec 2 autres communautés de communes elles-mêmes en FPU, la loi nous impose le passage à ce régime fiscal dès le 1^{er} janvier 2017. Nous aurons aussi à délibérer sur ce sujet à l'automne prochain.

- **Instructions urbanisme** : à compter du 1^{er} janvier 2017, la loi ALUR nous imposera la compétence urbanisme et nous ne bénéficierons plus de l'instruction des actes d'urbanisme effectuée jusqu'ici gracieusement par l'Etat. Nous devons donc sous-traiter ce service à un prestataire, en l'occurrence, la communauté de communes du Bassin de Gannat. Le coût annuel pris en charge par la commune pourrait avoisiner 1 500 €.

- **Indemnités km coordinatrice TAPS** : le Conseil accepte d'accorder (8 voix « Pour », 2 « Abstentions » et 4 « Contre ») une indemnité kilométrique à hauteur de 0,25 €/km.

- **Redevance électricité** : M. Bayet (les Charmes du Burger) versera à la commune 8 €/semaine, correspondant à sa consommation d'électricité lors de son activité sur la commune.
- **Visite chantier cuisine école** pour Elus, Personnel communal, Représentants des parents d'élèves et Direction de l'école : lundi 1^{er} juillet de 18h à 19h. Une journée « Portes Ouvertes » sera organisée ultérieurement à l'automne, pour l'ensemble de la population, une fois les travaux cuisine et réfectoire entièrement achevés.
- **Fête patronale : 27 & 28 /08** : elle se prépare avec, le Comité le samedi soir (moules-frites), et la Municipalité et les Associations, le dimanche. Marché artisanal et animations diverses vous attendent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.